



POINT ACTU N°11

Réseau France Colombie Solidarités

Décembre 2016 - Avril 2017

Mise en œuvre de l'accord de paix conclu avec les FARC

Processus de démobilisation et désarmement de la guérilla des FARC

Initiée le 28 janvier dernier, « la dernière marche » des guérilleros vers les vingt-six « zones transitoires de normalisation » (divisées en 19 Zones Vicinales Transitoires de Normalisation - ZVTN et 7 Points Transitoires de Normalisation - PTN) représente une première étape dans le processus de désarmement et retour à la vie civile des combattants de la guérilla la plus emblématique du conflit colombien. Le 18 février, les 6 900 combattants des FARC avaient quitté leurs campements militaires respectifs et rejoint les divers points de rassemblement disséminés à travers le pays¹. Les combattants ont toutefois jusqu'à la fin du mois de mai pour rendre les armes. Le 2 avril dernier, le Comité International de la Croix-Rouge - CICR a confirmé le transfert de 57 enfants et adolescents des zones transitoires de normalisation vers des zones d'accueil transitoires (comme il en est de la responsabilité du CICR selon l'accord de paix)².

Depuis le début du mois de mars, 11 000 armes ont été remises aux Nations Unies³. Bien que la mise en œuvre du processus ait rencontré diverses difficultés logistiques (plusieurs zones sont encore privées d'eau et d'électricité), Sergio Jaramillo, Haut-Commissaire colombien pour la paix, s'est réjoui des avancées de la démobilisation et se montre confiant quant à sa réalisation complète. Durant les six prochains mois, sous la supervision de 350 observateurs de l'ONU, l'ensemble des guérilleros devrait déposer définitivement les armes et se préparer à réintégrer la vie civile voire, pour certains, le champ politique traditionnel. 90 % du territoire jusque là occupé par les FARC sera libéré au terme de ce processus.

1 http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2017/02/19/en-colombie-tous-les-farc-ont-rejoint-les-zones-de-rassemblement_50819553222.html (consulté le 31 mars 2017).

2 <https://www.wicrc.org/es/document/colombia-farc-entrego-16-menores-de-edad-en-dos-zonas-veredales> (consulté le 6 avril 2017).

3 http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2017/03/18/deja-14-000-d-armes-des-farc-repertoirees-par-le-gouvernement-colombien_50965563222.html (consulté le 31 mars 2017).

Loi d'amnistie du 28 décembre 2016

En parallèle du processus de démobilisation, la loi d'amnistie approuvée le 28 décembre 2016 est entrée en application dès février. Les guérilleros accusés de rébellion et autres délits politiques peuvent bénéficier de mesures d'amnistie tandis que ceux accusés de crimes de guerre et génocides échappent de peines alternatives de 5 à 8 ans sous certaines conditions. Certains démobilisés ont également vu leur peine commuer en liberté conditionnelle. Selon Enrique Santiago, conseiller juridique des FARC, 2 500 combattants devraient être libérés dans ce cadre. Plus de 1 000 militaires profiteront aussi de cette loi et 5 000 verront les charges d'accusation à leur encontre abandonnées⁴.

Système intégral de justice, de vérité, de réparation et de non-répétition

Ce système, correspondant au point 5 de l'accord de paix, signé à la Havane, comprend trois mécanismes : une Commission pour la Vérité, une Unité de recherche des personnes disparues pendant le conflit et une Juridiction Spéciale pour la Paix (JEP).

Le 28 mars dernier, le Congrès de la République a approuvé une réforme constitutionnelle créant la JEP. Ce mécanisme de justice transitionnelle pourra mener des investigations, juger et sanctionner les responsables de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire commises durant le conflit armé. Cette juridiction sera composée de membres des FARC, de civils et de membres des forces armées. Les décrets-lois créant la Commission pour la Vérité et l'Unité de recherche des personnes disparues ont été signés par Juan Manuel Santos le 5 avril dernier.⁵

Application du plan de substitution des cultures illicites

Le 27 janvier dernier, le gouvernement colombien et la guérilla des FARC ont présenté un plan de substitutions des cultures illicites visant à éradiquer 50 000 hectares durant l'année 2017 et à accompagner durablement les cultivateurs de coca, pavot et marijuana dans cette transition. Ce programme, qui correspond au point 4 de l'accord final, s'inscrit dans une volonté de substitution plus que d'éradication, contrastant de façon notable avec les politiques de lutte contre le narcotrafic entreprises auparavant,

4 <http://www.elpais.com.co/elpais/colombia/proceso-paz/noticias/ley-amnistia-aplicaria-seis-meses> (consulté le 10 février 2017) & <http://www.elpais.com.co/proceso-de-paz/inicia-aplicacion-de-ley-de-amnistia-a-las-farc.html> (consulté le 31 mars 2017).

5 <http://www.tdg.ch/monde/commission-verite-creee-colombie/story/19910715> & <http://nacionesunidas.org.co/blog/2017/04/05/secretaria-ejecutiva-transitoria-de-la-jurisdccion-especial-para-la-paz-entrega-sus-primeros-avances/> (consultés le 6 avril 2017).

dont les fumigations aériennes au glyphosate, suspendues en 2015, étaient caractéristiques.⁶

Négociations de paix avec l'ELN

Avancée des négociations de paix avec l'ELN

L'ELN (Ejército de Liberación Nacional), dernière guérilla active en Colombie, s'est engagée à son tour dans un processus de négociations de paix avec l'État colombien depuis le 7 février à Quito, en Équateur. Malgré les sollicitations de la guérilla, aucun cessez-le-feu bilatéral n'a toutefois été conclu. Les derniers affrontements entre combattants de l'ELN et armée ont incité le président Santos à redoubler les actions contre le mouvement guévariste. Dans ce cadre, la démobilisation définitive de ses 1 500 membres risque de se heurter à de nombreuses difficultés. D'une part, l'approche des élections présidentielles en 2018 couplée au faible soutien populaire envers Juan Manuel Santos semble constituer un contexte peu propice à l'avancée des accords de paix. D'autre part, le système hiérarchique horizontal de l'ELN ne facilite pas la prise de décision⁷. De plus, les revendications économiques, sociales et environnementales de l'ELN sont parfois perçues comme très radicales par rapport aux orientations du gouvernement colombien. Malgré tout, un accord sera annoncé le 7 avril visant au retrait des mines antipersonnelles du territoire colombien dans le cadre des négociations de paix à Quito⁸.

Paramilitarisme et atteintes aux droits humains

Les assassinats de leaders sociaux menacent le processus de paix

Malgré des avancées indéniables quant à l'application du processus de paix avec la guérilla des FARC et aux prémices de pourparlers avec celle de l'ELN, la situation sociopolitique en Colombie demeure extrêmement préoccupante. Des défenseurs des droits humains et des leaders de communautés rurales, afro-descendantes et/ou indigènes, revendiquant notamment la récupération de leurs terres, sont les cibles d'assassinats et de persécutions de la part de groupuscules paramilitaires, véritables menaces pour l'instauration d'une paix durable. Dans son dernier communiqué, le

6 http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2017/01/28/la-colombie-met-en-uvre-un-plan-de-substitution-des-cultures-illicites_5070431_3222.html (consulté le 05 février 2017).

7 <http://www.lefigaro.fr/international/2017/02/08/01003-20170208ARTFIG00051-colombie-les-negociations-avec-la-guerilla-de-l-eln-ont-commence.php> (consulté le 31 mars 2017).

8 <http://www.eltiempo.com/politica/proceso-de-paz/acuerdo-de-desminado-con-el-eln-73426> (consulté le 31 mars 2017).

Défenseur du peuple précise qu'« entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} mars 2017, il y a eu 156 homicides, 5 disparitions forcées et 33 attentats ». L'ONU tient les paramilitaires d'extrême droite pour responsables de 117 de ces assassinats en 2016.⁹ Alors qu'une telle vague de violence à l'encontre des défenseurs est inédite depuis plus de dix ans, les pouvoirs publics en nient la dimension systématique. Les organisations de la société civile, nationales et internationales, ont fait part de leurs préoccupations, craignant pour la sécurité physique et psychologique des défenseurs des droits humains, voire plus largement des communautés rurales, principales victimes de la guerre en Colombie¹⁰. La Fondation Paz y Reconciliación accuse des éleveurs de bétail, associés avec certains élus locaux, d'avoir recruté des tueurs du Clan del Golfo, anciens paramilitaires¹¹. Cette fondation dénonce aussi la présence des structures criminelles et paramilitaires « Nuevo Orden », « Clan del Golfo », « Los Pachelly », « Los Zorros », « Héroes es del Nordeste », « Nueva Ortegaza », « Aguilas Negras », principalement dans les régions d'Antioquia, Nariño, Cordoba, Caqueta, Tolima, Cauca, Choco et le Norte de Santander.

Autres

Visite officielle de François Hollande

Du dimanche 22 au mardi 24 janvier, le président français François Hollande était en visite officielle en Colombie, la première d'un Chef d'État français depuis 1989. Accompagné de son homologue colombien Juan Manuel Santos, il s'est rendu dans l'une des 26 zones destinées au désarmement des FARC. Il y a rencontré les responsables de l'ONU chargés du déroulement de l'opération ainsi que des représentants des victimes du conflit. Qualifiant le processus de paix colombien d'« exemple pour le monde », le président français a réaffirmé le soutien de la France, matérialisée par une contribution au fond d'aide européen de soutien au processus de paix s'élevant à 17 millions d'euros, sur un total de 95 millions.

Le fonds spécial de l'Union Européenne pour soutenir le processus de paix en Colombie

En décembre 2016, l'Union Européenne a annoncé l'octroi à l'État colombien d'une aide de près de 600 millions d'euros, destinée à soutenir le processus de paix via l'instauration de conditions économiques et sociales propices à

⁹ <http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2017/04/01/156-militants-des-droits-humains-tues-en-colombie-depuis-201651040963222.html?xtmc=colombie&xtcr=5> (consulté le 3 avril 2017).

¹⁰ <http://www.oidhaco.org/?art=2153&lang=es> & <https://www.fichier-pdf.fr/2017/02/06/cp-reseau-france-colombie-solidarites-06-02-17/preview/page/1/> (consultés le 3 avril 2017).

¹¹ <http://www.pares.com.co/wp-content/uploads/2017/01/Informe-en-qu%C3%A9-est%C3%A1n-los-territorios-que-dejan-las-FARC.pdf> (consulté le 3 avril 2017).

son développement. 95 millions d'euros seront ainsi fournis par l'intermédiaire du Fonds Fiduciaire pour la Colombie, lequel se concentre essentiellement sur le développement rural. Le soutien à la politique agricole, le redémarrage de l'activité économique et de la productivité ainsi que le renforcement institutionnel et la participation civile constituent les principales priorités énoncées dans la stratégie de ce Fonds Fiduciaire¹². Le Comité de gestion, composé de 19 États-membres, de l'Union européenne et du gouvernement colombien (sans droit de vote), s'est réuni au début de l'année 2017 et a approuvé 4 projets à hauteur de 11 millions d'euros. Ces projets seront exécutés dans les régions du Chocó, Cauca, Meta et Valle. Si aucun consensus n'est trouvé, seuls les 7 États (dont la France) ayant apporté plus de 3 millions d'euros ont pouvoir de décision.

La société civile ne pourra pas bénéficier de ce Fonds Fiduciaire mais devra passer par l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH) et l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP). Les OSC peuvent toutefois aussi proposer un projet au Comité de gestion à la condition qu'un État-membre le présente.

¹² <http://europa.eu/rapid/press-release/MEMO-16-4294.fr.htm> (consulté le 08/02/17).